

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 52 (1972)
Heft: 4: Problèmes d'actualité

Artikel: Prix et salaires : de l'indexation à l'inflation
Autor: Rossel, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

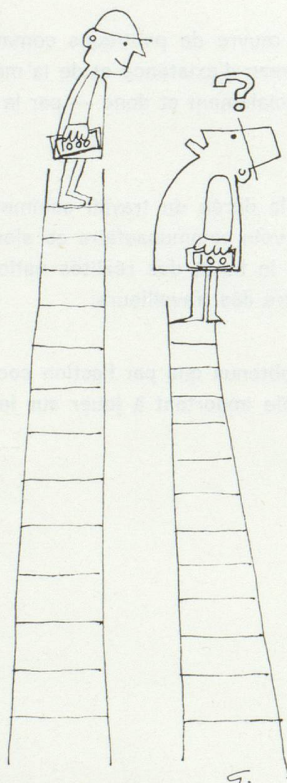
Prix et salaires

PAUL ROSSEL

De l'indexation à l'inflation

Au début de l'automne dernier, M. Stopper, président de la direction générale de la Banque nationale suisse, a vivement critiqué l'indexation automatique des salaires instituée par la plupart des conventions collectives de travail. Il a déclaré que l'indice des prix à la consommation était conçu à d'autres fins. S'adressant aux organisations patronales et syndicales, il leur a demandé de rechercher ensemble les moyens de freiner l'inflation, il les a invitées à trouver « d'autres étalons pour déterminer des rémunérations qui soient socialement équitables ».

Évolution des salaires



La question étant posée en ces termes, il s'agit d'abord de déterminer si et dans quelle mesure l'indexation des salaires exerce une action inflationniste.

L'Union syndicale suisse a réagi vivement au discours de M. Stopper. Elle lui a reproché de confondre la cause et l'effet ; elle a relevé que l'adaptation des salaires au renchérissement était la conséquence et non pas la cause de l'inflation. Le mouvement syndical n'admet pas que l'on conteste la légitimité de dispositions prises pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés.

Sur ce point particulier, la position des représentants des salariés est solide. Mais en fait, l'augmentation des salaires est beaucoup plus rapide que la hausse des prix. Il importe de prendre conscience de cette réalité trop souvent ignorée. Pour mesurer l'ampleur du phénomène, il faut comparer l'indice des prix à la consommation (septembre 1966 = 100) et l'indice des salaires (octobre 1966 = 100), tous deux calculés par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail :

	Prix à la consommation (septembre)	Salaires (octobre)
1966	100	100
1967	104,3	106,3
1968	106,1	111,3
1969	108,8	118,3
1970	113,7	129,6
1971	121,3	145,9

Les résultats de l'enquête sur les salaires d'octobre 1972 ne seront publiés qu'au début de 1973 ; ils confirmeront sans doute les caractères de la progression révélée par les indices pour 1966-1971. Le slogan « les prix prennent l'ascenseur, les salaires montent par l'escalier » est donc faux. L'ascenseur des salaires est plus rapide que celui des prix.

Comparant les deux indices, La Palice constaterait que, si les salaires augmentaient dans la même proportion que les prix, leur évolution serait plus modérée et leur influence inflationniste serait réduite.

D'octobre 1970 à octobre 1971, la hausse des prix à la consommation s'est élevée à 6,6 %, celle des salaires a été de 12,4 % en moyenne générale. En 1972, le mouvement a continué au même rythme.

L'augmentation des « salaires réels » — ou plus précisément la part excédant la simple compensation du renchérissement — est elle-même supérieure à l'amélioration du rendement moyen des entreprises. La distribution de pouvoir d'achat dépasse largement la production de biens et de services ; la conséquence logique et inéluctable est la hausse des prix.

La hausse des salaires constatée en Suisse n'est pas due seulement à l'action syndicale. La pénurie aiguë de personnel en est le principal moteur. Le chômage est nul ; l'offre d'emplois est infiniment plus grande que la demande ; la surenchère entre les employeurs est inévitable.

Les adaptations périodiques au renchérissement — et même au-delà du renchérissement — ne sont pas seulement le fait des salaires. Le phénomène s'étend à toutes les formes d'activités productrices et à toutes les prestations de services. Les tarifs professionnels d'une multitude de métiers, les loyers, les prix des transports, les rentes de l'AVS-AI, etc. sont tous plus ou moins directement indexés.

L'inflation, dit-on, fut d'abord importée de l'étranger. En 1969, l'augmentation des prix à la consommation resta modérée : 2,3 % ; elle passa rapidement à 5,4 % en 1970 et à 6,6 % en 1971 ; elle se situera au delà de 7,5 % pour 1972. Le bond de 1970 est attribué à la « surchauffe » dans les secteurs orientés vers l'exportation, les commandes de l'étranger étant très importantes ; la hausse des prix des produits importés et celle des taux d'intérêts, consécutives aux événements qui ont troublé les marchés internationaux de l'argent et des capitaux, ont également joué un rôle primordial.

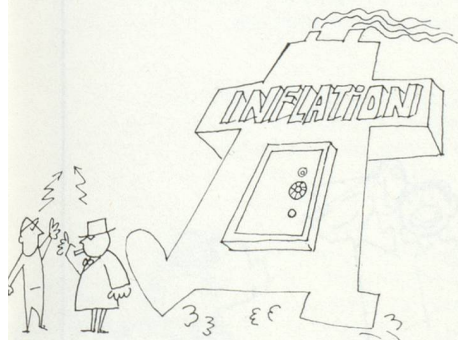
Mais le mouvement, dû initialement à des causes extérieures, s'est perpétué grâce à des mécanismes internes. Les premières vagues ne sont pas calmées, elles ont gardé leur amplitude. L'indexation généralisée est responsable, non pas du déclenchement de la hausse, mais de son extension.

L'indice des prix à la consommation englobe des groupes divers de marchandises (66 %) et de services (34 %). Ces principaux groupes sont : alimentation (31 % de l'indice global), boissons et tabacs (5 %), habillement (13 %), loyer (17 %), chauffage et éclairage (6 %), aménagement et entretien du logement (7 %), transports et communications (9 %), santé et soins personnels (7 %), instruction et divertissements (5 %). Que l'un des groupes de services fasse l'objet d'une augmentation justifiée, il provoque la hausse de l'indice général ; s'il se réfère à l'évolution de l'indice (dont il est responsable) pour justifier une nouvelle hausse, il démontre l'absurdité de l'indexation systématique.

Toute augmentation de prix et de salaires tend à se répercuter à l'infini. Que les entreprises se réfèrent expressément à l'indice ou qu'elles considèrent leurs prix de revient, la hausse entraîne la hausse. La plupart reportent purement et simplement sur leurs prix de vente toutes les majorations de salaires consenties à leur personnel et de prix annoncées par leurs fournisseurs.

Les taux actuels du renchérissement sont très supérieurs aux taux de l'amélioration du rendement. Le progrès technique et les mesures de rationalisation ne

Un fâcheux automatisme



SOCIÉTÉ BANCAIRE BARCLAYS (Suisse) S.A.

affiliée au groupe BARCLAYS

**Toutes opérations
de banque**

GENÈVE

6, place de la Synagogue

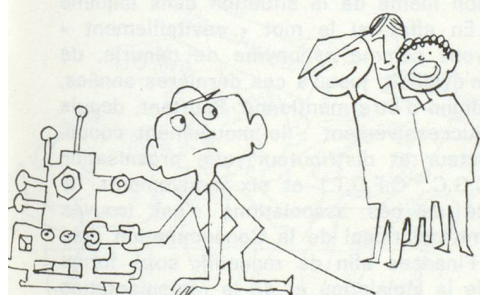
Téléphone : 20 13 33

Télex : 22 201

Commerce international



Comment réagir ?



suffisent pas à ralentir la spirale des prix et des salaires qui paraît animée d'un mouvement perpétuel. La réduction des marges de bénéfice, qui s'est d'ailleurs produite dans un certain nombre de secteurs, ne saurait provoquer un ralentissement de l'inflation. Seule une contraction de la demande des consommateurs serait capable d'interrompre le processus. Sur le marché intérieur, cela n'est pas imaginable ; on s'attend pour 1973 à une augmentation du pouvoir d'achat nominal des salariés d'environ 7 milliards de francs, auxquels s'ajouteront 2 à 3 milliards de suppléments de rente AVS-AI. La demande interne n'est donc pas près de tarir. Qu'en est-il des marchés extérieurs ?

Les entreprises qui exportent leurs produits ou leurs services ne peuvent pas impunément reporter sur leurs prix de vente l'accroissement de leurs coûts. Elles sont soumises à la concurrence internationale qui leur impose des limites.

En 1972, la situation est restée favorable. La balance commerciale est satisfaisante. Pour les neuf premiers mois de l'exercice, les exportations sont montées à 18,8 milliards (+ 9,8 % par rapport aux mêmes mois de 1971), les importations ont atteint 23,7 milliards (+ 8,2 %). L'excédent des importations a été de 4,9 milliards. Les exportations ont atteint 79,1 % des importations. Dans l'ensemble, la balance commerciale de la Suisse est très satisfaisante.

Mais des difficultés sérieuses apparaîtront si le taux de renchérissement ne diminue pas prochainement. Depuis deux ans, la Suisse se trouve être l'un des pays d'Europe où l'inflation est la plus forte. Elle ne supporterait pas longtemps ce triste privilège. Pour que les exportateurs suisses maintiennent leurs positions sur les marchés extérieurs, il est nécessaire de combattre énergiquement l'inflation et, en tout cas, d'en abaisser le taux jusqu'au niveau moyen des pays qui sont nos principaux partenaires commerciaux.

Une réaction spontanée est inimaginable. Chacun s'efforce d'échapper aux méfaits de l'inflation, pour son compte, par l'indexation de ses services et la majoration de ses prix ; l'effet global est une amplification du renchérissement. Personne ne peut ni ne veut se sacrifier pour amorcer la réaction salutaire.

Peut-on donner suite à la proposition de M. Stopper et trouver d'autres étalons que l'indice des prix à la consommation « pour déterminer des rémunérations qui soient socialement équitables » ? Nous avons constaté que la hausse des salaires était stimulée beaucoup plus par la pénurie de personnel que par l'indexation automatique. Il serait possible de rompre la spirale des prix et des salaires en ouvrant à nouveau les frontières aux travailleurs étrangers, afin d'accroître la capacité de production et rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande de biens et de services. Ce moyen est exclu ; politiquement et socialement, il ne saurait être question d'augmenter encore la proportion de la population étrangère résidant en Suisse.

Mais alors où et comment désamorcer la pompe de l'inflation ? Les économistes enseignent que l'État peut rétablir l'équilibre par une politique adéquate, monétaire, financière et fiscale. A ce sujet, les espoirs restent ténus et le scepticisme règne. En effet, les pouvoirs publics contribuent à l'inflation ; leurs budgets s'enflent à un rythme plus rapide que le produit national brut, participant de manière déterminante à l'accroissement de la demande de biens et de services. Il y a une condition préalable à l'action de l'État sur l'économie : la volonté évidente de régler le « ménage public » conformément à la conjoncture. Cette condition n'est hélas pas remplie.